



Compte-rendu réunion ParcoursSup 29 Janvier 2019

Ce compte-rendu ne résume que quelques points principaux.

Il est vivement conseillé d'aller consulter le site eduscol.education.fr / Rubrique ParcoursSup / Paysage de l'Orientaion / Diaporama.

Le diaporama est très complet, explicite et a servi de support à la réunion.

La réunion était présidée par Monsieur GENDRE, Proviseur adjoint, accompagné des deux psychologues du CIO en charge de l'accueil des élèves au lycée Louis ARMAND.

1) Une présentation des filières possibles

- Universités : Licence 3 ans + Master 2ans + Doctorat 3 ans = Bac + 8 si l'étudiant passe tous les diplômes
La filière universitaire n'est pas sélective. Le taux de Bac PRO est en baisse et reste très faible dans cette filière.
- DUT / BTS : en 2 ans + possibilité d'intégrer ensuite une Licence PRO (1 an) ou une école d'ingénieur sur concours (pour les DUT).
- Classes Préparatoires : 2 ans + concours écoles d'ingénieurs ou commerce = BAC + 5
- Ecoles avec prépas intégrées : 5 ans dont 2 en prépas. Appartiennent souvent à un réseau d'écoles type INSA ou POLYTECH. Admission sur dossier + entretien ou sur concours.
- Grandes écoles, certaines Classes Préparatoires : admission se fait sur dossier.
- Il existe également des écoles hors ParcoursSup. Il faut postuler directement auprès de l'établissement souhaité.

Attention, des frais d'inscription pour certaines écoles même publiques peuvent être demandés lors de la formulation des vœux. Concernant les réseaux d'écoles comme INSA ou Polytech, ces frais ne sont à régler qu'une seule fois pour l'ensemble du réseau.



2) Déroulement de PARCOURSUP

Du 22 Janvier au 14 Mars : Inscription et formulation des vœux

- Dossier Parcoursup

- ✓ Inscription sur Parcoursup et constitution du dossier avec le numéro INE de l'élève (se trouve sur le relevé de notes des épreuves anticipées fin de classe de première) + une adresse mail valide sur laquelle toutes les réponses arriveront. Nouveauté : l'élève peut recevoir via des SMS ou une application à télécharger, les messages de Parcoursup notamment les réponses à ses vœux.
- ✓ Formulation des vœux : l'élève peut formuler jusqu'à 10 vœux maximum + 20 sous-vœux maximum sans avoir besoin de les classer.
Pour chaque vœu, il doit rédiger une **lettre de motivation** de 1500 caractères maximum.
Pour chaque formation, l'élève peut consulter les attendus, compétences, taux de réussite ...
- ✓ Rubrique « Activités et centres d'intérêts » : l'élève peut développer ses activités extra-scolaires en joignant éventuellement un justificatif. Cela peut être la pratique d'un sport, d'un instrument, l'implication dans une association caritative ...

- Vœux motivés et vœux multiples

- ✓ Des vœux motivés : ils sont non classés. L'élève explique ce qui motive chacun de ses vœux. L'élève aura une réponse sur chaque vœu.
- ✓ Des vœux multiples : possibilité de faire jusqu'à 20 sous-vœux qui peuvent être répartis parmi tous les vœux. Réservé à certains types de formation.
Voir le site eduscol.education.fr pour toutes les explications.
- ✓ Pour les écoles appartenant à un réseau type INSA ou Polytech, il n'y a pas de limite. Les « sous-vœux » de lieu d'études ne constituent en réalité qu'un seul vœu réunit sous la dénomination principale.
Par exemple, vœu INSA. Peut choisir INSA Lyon, INSA Toulouse, INSA Rennes = 1 vœu.

Attention, lorsqu'un élève formule un vœu hors de son académie, il n'est pas prioritaire et cela apparaît sur Parcoursup.

- ✓ La césure.
Un élève qui souhaite réaliser une année de césure doit effectuer ses démarches de vœux sur Parcoursup comme tout autre élève afin de conserver sa place à la fin de la césure.



Il doit néanmoins cocher la case césure. Par contre, la césure doit faire partie intégrante de son projet professionnel qu'il doit expliquer par courrier adressé au chef d'établissement dans lequel il poursuivra ses études. L'établissement n'a connaissance de la demande de césure qu'au moment de l'inscription administrative.

Par exemple, études à l'étranger ou travail humanitaire ...

- ✓ « Ma préférence » : l'élève note sa préférence. Permet d'anticiper une réponse négative. Il existe une commission qui propose alors à l'élève une autre voie, laquelle sera la plus proche de son souhait.

A partir du 15 mars et jusqu'au 3 avril, l'élève ne peut plus formuler de vœu. Il peut néanmoins compléter son dossier, rédiger ses lettres....

Confirmation des vœux le 3 avril dernier délai.

- La Fiche Avenir

Elle est émise par le Conseil de classe du deuxième trimestre. Le Proviseur et le Professeur Principal émettent un avis sur chaque vœu de l'élève.

Elle est ensuite ajoutée au dossier ParcoursSup ainsi que les notes de Première et des deux premiers trimestres de Terminale.

L'élève peut consulter sa fiche Avenir à partir du 15 mai.

Réponses aux vœux du 15 mai au 19 juillet

- **Pour les réponses arrivées entre le 15 mai et le 19 mai, l'élève dispose de 5 jours pour répondre à compter de la date de réception de la réponse.**
- **Pour les réponses à partir du 20 mai, l'élève dispose de 3 jours pour répondre.**
- **Sans réponse au-delà du 19 juillet, tout vœu est considéré abandonné.**

A noter, qu'aucune réponse et donc nouvelle information ne sera délivrée sur le portail ParcoursSup pendant la période des examens du BAC afin de ne pas perturber les élèves.

- **Pour les formations sélectives, 3 types de réponses**
 - **OUI** / L'élève accepte ou non
 - **En attente** / *L'élève doit « cliquer » en attente s'il veut conserver sa place sinon, est considéré comme abandon.*
 - **NON** / L'élève est refusé
- **Pour les formations non-sélectives (Université), deux types de réponses**
 - **OUI** / L'élève est accepté



- **OUI SI** / *L'élève est accepté s'il consent à un parcours adapté car ses compétences ne semblent pas suffisantes. Par exemple, cela peut se présenter sous forme de cours de rattrapage dans une matière en particulier ou un cursus en trois ans au lieu de deux ans.*

Pour les réponses « en attente », un numéro de position est attribué. Ce numéro remonte au fur et à mesure que les élèves acceptent ou refusent. ParcoursSup est mis à jour chaque matin.

Exemple de réponse aux vœux :

Un élève fait 4 vœux : A, B, C, D. Son souhait premier est le vœu B.

Il obtient un OUI pour le vœu A, un « en attente » pour le vœu B et « Non » pour les vœux C et D. Il doit accepter le vœu A et confirmer « en attente » le vœu B sous peine de le voir abandonner. Lorsqu'il a toutes les réponses, s'il reçoit un « OUI » pour son vœu B, il peut alors refuser le vœu A pour lequel il avait obtenu la première réponse et accepter le vœu B.

La phase complémentaire entre le 25 juin et le 14 septembre

S'il n'a que des réponses négatives à ses premières demandes, l'élève passe par la phase complémentaire.

Il formule à nouveau un maximum de 10 vœux qui doivent être différents des premiers. Il peut également, via ParcoursSup, solliciter le CAES de son académie–Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur.

Quand le choix définitif est fait :

- L'inscription administrative reste à faire auprès de l'établissement.

En cas de mauvais choix

Un élève qui voudrait changer de filière au bout d'un an parce que son choix ne correspond pas à ce qu'il attendait, peut reprendre son inscription sur ParcoursSup via son numéro INE. Son dossier reste enregistré (notes, appréciations ...).

Numéro Vert d'assistance à ParcoursSup en cas de problème : 0 800 400 070



Les lettres de motivation :

Les 25 et 28 février 2019, sont organisées au CIO de Villefranche, deux séances « Projet motivé ». Ces séances ont pour but d'accompagner les élèves dans la rédaction de leurs lettres.

Le nombre de places est limité. Inscription obligatoire au 04.74.68.11.43

SITES INTERNET

Eduscol.education.fr / Rubrique Parcoursup / Paysage de l'Orientation / Diaporama

Terminal2018-2019.fr (qui peut aider l'élève à trouver son orientation)